

Gestionnaire de fonds Fidelity Investments

Date Décembre 2015

Message

Fidelity a annoncé qu'elle modifiera le rythme de réduction progressive du risque des portefeuilles Passage, en raison des résultats récents des recherches effectuées régulièrement par Fidelity sur le comportement et la tolérance au risque des participants et des investisseurs, et des prévisions concernant le marché des capitaux.

Le 15 janvier 2016, les changements suivants seront apportés aux portefeuilles :

- ❖ **Modification du rythme de réduction progressive du risque**
- ❖ **Possibilité pour les fonds d'investir dans d'autres types de titres, comme les parts de fonds négociés en bourse et certains produits dérivés**
- ❖ **Mise en place d'une approche active de la gestion d'actif**
- ❖ **Prolongation de la période de transition entre les portefeuilles à date de retraite cible Passage^{MC} et le portefeuille de revenu Passage^{MC}, à environ 20 ans.**

Désormais, la répartition de l'actif des portefeuilles continuera de devenir plus prudente pendant environ 20 ans après la date de retraite cible, alors qu'auparavant la pondération des actions devenait statique 10 ans après la date de retraite.

Produits visés

Portefeuille Fidelity Passage Revenu Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2010 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2015 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2020 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2025 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2030 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2035 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2040 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2045 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2050 Manuvie (SARC)
Portefeuille Fidelity Passage 2055 Manuvie (SARC)

Répercussions

Personnel, processus et philosophie de placement

Les portefeuilles continueront d'être gérés par l'équipe responsable de la répartition de l'actif mondial, dirigée par Andrew Dierdorf et Brett Sumsion. Les portefeuilles de retraite Fidelity Passage continueront d'investir dans des fonds communs d'actions, de titres à revenu fixe et du marché monétaire de Fidelity. L'objectif des portefeuilles de retraite Fidelity Passage reste le même : constituer un portefeuille qui permet aux épargnants de se préparer à la retraite, en ajustant la répartition de l'actif au fil du temps en fonction de la date prévue de départ à la retraite.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins *Avis de la Surveillance des placements* et *Message de la Surveillance des placements* sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.



Le processus s'appuiera désormais sur la gestion active de l'actif. Par le passé, les pondérations des diverses catégories d'actif pouvaient s'écarter de +/-10 % de celles de l'indice. Désormais, Fidelity pourra investir dans des catégories hors indice, comme les titres de créance des marchés émergents, les titres de créance à taux variables, les obligations à rendement élevé, les titres de créance de qualité non canadiens, les titres immobiliers et autres (titres liés aux produits de base et au crédit, et titres de créance indexés sur l'inflation). La pondération totale maximale des titres hors indice sera de 25 %, la pondération d'une catégorie d'actif hors indice ne pouvant excéder 10 %.

Le nouveau rythme de réduction progressive du risque sera plus linéaire et les portefeuilles contiendront une plus forte proportion d'actions dans les premiers stades de la période de placement. Des modifications seront également apportées à la gamme de fonds sous-jacents, avec plusieurs nouveaux fonds dans la plupart des catégories d'actif. La proportion des actions canadiennes sera réduite au profit des actions américaines, de l'EAO et des pays émergents. De plus, la pondération des titres à revenu fixe et des liquidités sera modifiée.

Conclusions

En décembre, le SGP a rencontré Andrew Dierdorf et Matthew Jensen, chef de l'équipe de recherche sur la réduction progressive du risque des portefeuilles de retraite, afin de discuter des changements qui seront apportés aux portefeuilles Passage en janvier 2016. Ces changements ont été annoncés bien avant leur mise en œuvre et ils ont été décidés afin de tenir compte des résultats des recherches effectuées sur le comportement et la tolérance au risque des épargnants, et des prévisions à long terme concernant le marché des capitaux. Les changements apportés au rythme de réduction progressive du risque des portefeuilles ne devraient pas se produire fréquemment et ils sont semblables à ceux apportés aux portefeuilles à date cible des concurrents de Fidelity.

Dans l'ensemble, les changements qui seront apportés ne suscitent pas d'inquiétude pour le moment. La société et l'équipe demeurent stables et solides, et elles disposent de ressources importantes allouées par l'organisation Fidelity. Les gestionnaires de portefeuille possèdent de nombreuses années d'expérience au sein du secteur et ils peuvent compter sur grande équipe pour soutenir le processus. Fidelity dispose à l'interne des services de plusieurs excellents gestionnaires d'actif pouvant participer à la gestion des portefeuilles Passage. Le SGP n'éprouve aucune inquiétude majeure; cependant, étant donné le passage à la gestion active, le SGP surveillera les portefeuilles de près pour évaluer comment ils s'ajusteront au changement de processus et à l'ajout de catégories d'actif hors indice.

Réservé aux conseillers et clients SARC – ne pas présenter au public. Les bulletins Avis de la Surveillance des placements et Message de la Surveillance des placements sont des publications du Service de gestion des placements. Les renseignements contenus dans le présent document ne sont pas exhaustifs; le Service de gestion des placements ne donne aucune garantie quant à leur exactitude et ils pourraient changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Ce bulletin est émis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une proposition d'achat ou de vente à l'égard d'un quelconque placement. Il ne peut pas être reproduit en tout ou en partie sans le consentement écrit préalable du Service de gestion des placements ou de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » ainsi que le nom et le logo Surveillance des placements sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.